

AFFAIRE N° 25. - Dénomination du Lycée du Butor.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, cette affaire est retirée de l'ordre du jour. En effet, le Conseil d'Administration n'a pas été d'accord sur le nom à donner au lycée.

Après échange de vues, le Conseil Municipal désigne trois de ses membres pour faire partie d'une commission devant se prononcer sur la dénomination du Lycée du Butor. Il s'agit de M. HOARAU - M. CHEVASSUS et M. BEDIER.

\*

\*

\*